

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE de SAINT-JUST
34400

HERAULT

Date :

14-04-2025

Séance du 14 avril 2025

Numéro : 2025-04-14/01

L'an Deux-mille-vingt-cinq

et le 14 avril

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,**sous la présidence de Mr QUESADA Yves.****Présents :** M.M : QUESADA Yves, AJASSE Laurent, BERTELOOT Georges, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, LA BELLA Michel, MANSE Jean-Luc, NOYE Michel, OLIVIER Véronique, MAY Carine, SABATIER Cathy, TOSCANO Florence, OLIVER Sandrine, ROUX Jérôme, PERRIER Jérôme, REYNES Sophie.**Procurations :** Mme DELLAC Corinne à Mme OLIVIER Véronique, M. TAURELLE Vincent à M. GABARROU Thierry**Absents :** Mme ROUS Claudie, RUIVO Joëlle, BERNY Hélène**Secrétaire de séance :** Mme MAY Carine

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23 | 23 | 20 |

Date de la convocation

07/04/2025

Date d'affichage
07/04/2025**INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Vu le Code électoral, notamment son article L. 270,
Vu la démission de Madame Valérie COURTAT de son mandat de conseillère municipale, enregistrée par la Préfecture de l'Hérault avec effet au 1er avril 2025,
Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

Considérant qu'en application de ces dispositions, Madame **Claudie ROUS**, candidate suivante sur la liste élue lors des élections municipales de 2020, est appelée à remplacer Madame Valérie COURTAT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Prend acte de l'installation de Madame Claudie ROUS en qualité de conseillère municipale à compter de ce jour.**
- **Décide que le tableau du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence.**
- **Charge Monsieur le Maire d'en informer la Préfecture.**

**Fait et délibéré en séance,
 Pour extrait conforme,
 Le maire,
 Yves QUESADA**

